

RCS : AUCH Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00470 Numéro SIREN : 815 409 776 Nom ou dénomination : A.D.T.P 32
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2021 sous le numéro de dépôt 3030

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise Sas A.D.T.P.					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise M. DEGLAVE "SENTEX" 32190 BASCOUS						
SIRET 81540977600011						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12						
					Exercice N clos le 31/12/2020	
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	2 000	012	2 000
		Autres *	014	420	016	420
	Immobilisations corporelles *		028	109 412	030	46 214
	Immobilisations financières * (1)		040	100	042	100
	Total I (5)		044	111 932	048	46 214
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	13 472	052	13 472
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	44 549	070	44 549
		Autres * (3)	072	3 007	074	3 007
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	51 611	086	51 611
		Charges constatées d'avance *	092		094	
		Total II	096	112 638	098	112 638
		Total général (I + II)	110	224 570	112	46 214
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000		
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
	Report à nouveau		134	-372		
	Résultat de l'exercice		136	413		
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142	2 041		
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	96 075		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	25 706		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	21 613		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 24 452)		172	32 922		
	Produits constatés d'avance		174			
		Total III	176	176 315		
Total général (I + II + III)					180	178 356
RENOUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	43 159
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	520
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	200

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sas A.D.T.P.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2020

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	
		services *		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	13 472	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	594	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	163 011	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	45 645	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	689	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	72 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 370)				244	1 681	
	Rémunérations du personnel*				250	13 486	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 305	
	Dotations aux amortissements*				254	20 005	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	302	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	160 116	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 895	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294	1 577	
Produits exceptionnels (IV)					290	200	
Charges exceptionnelles (VI) {							
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					348	1 105	
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	413	
B- RÉSULTAT FISCAL					312	413	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44. octies et octies A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 diodécies) 991		Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	BUD (44 sexdecies) 992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
					352	413	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables : * 523						413	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					22/29		
					Déficit col.2	370	
					0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.D.T.P 32
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2.000 euros
Siège social : Lieudit le Sentex
32190 BASCOUS
815 409 776 RCS AUCH

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU

2 JUIN 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 413 euros de la manière suivante :

- 372 euros au compte Report à nouveau débiteur de - 372 euros pour l'apurer totalement
- 41 euros à la réserve légale

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes s'agissant des trois derniers exercices.

COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL